



Département
Patrimoine

Mission tourisme

La politique du département de l'Hérault :

**Pour la prise en compte de la chaîne du déplacement
et
le confort d'usage**

Afin d'améliorer l'accessibilité pour tous

Plan Pluriannuel d'Investissement vers l'Ad'AP

Le Département de l'Hérault :

- ✚ Nous mettons en place une politique générale pour la prise en compte du handicap et de l'accessibilité de son territoire.
- ✚ L'ensemble des services travaille de façon transversale pour l'application de la nouvelle réglementation et de la chaîne du déplacement des usagers.
- ✚ De ce fait, le service des Routes, des Transports, des Bâtiments et du Tourisme travaillent conjointement et de manière coordonnée pour la mise en œuvre de la politique du Département facilitant l'intégration des personnes en situation de handicap.

Vers une accessibilité généralisée

Le département de l'Hérault :

La chaîne de déplacement et confort d'usage :



Le concept de « **chaîne de déplacement** » a pour but de fournir une accessibilité globale aux personnes handicapées et ce, quelle que soit la nature de leur déficience : moteur, mental, auditif et visuel.

Une accessibilité globale du Département signifie que les transports, les espaces de stationnement et les services soient accessibles ainsi que toutes les autres étapes à franchir pour profiter des lieux, des établissements comme tout un chacun.

Cette démarche d'accessibilité généralisée est appuyée par deux labels nationaux qui sont :

- TOURISME ET HANDICAP



- DESTINATION POUR TOUS



N'est-ce pas le but des Droits de l'Homme que d'induire une société dans laquelle chaque individu est intégré ?

L'accessibilité nous concerne tous...



Vers une accessibilité généralisée

“Tourisme et Handicap”



Les conditions d'attribution du label ont été formalisées par le ministère délégué au tourisme qui a confié à l'association « Tourisme et Handicap » la mission d'aider concrètement à sa mise en place.



Oléatherm, gîtes, à construction écologique, accessibles avec un centre de remise en forme basé sur les soins bio



Raphaël et Elisabeth COLICCI, également kiné et infirmière de formation, sont spécialistes des soins de bien-être adaptés aux personnes handicapés

Le label, pour quoi faire ?

Pour un touriste handicapé, le label « **Tourisme et Handicap** » constitue la preuve de l'engagement concret ainsi que la garantie d'un accueil efficace et adapté. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques ainsi que sur tous les documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap (moteur, visuel, auditif et mental) grâce à quatre pictogrammes.

Pour les professionnels du tourisme, c'est un avantage concurrentiel.

Le label « **Tourisme et Handicap** » est d'abord une reconnaissance : il sanctionne les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil des clientèles spécifiques. Tous ceux qui ont demandés à être labellisés s'affirment en effet comme des acteurs et des ambassadeurs de l'accueil du public handicapé.



Station Cévennes, centre de loisirs et de vacances labellisé pour les quatre handicaps



Vers une accessibilité généralisée

“Destination Pour Tous”

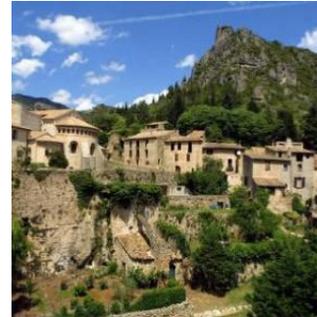


Son but est la promotion d'une offre touristique adaptée sur l'ensemble d'un territoire.

Montpellier



St Guilhem-le-Désert



Palavas-les-Flots



Carnon



Balaruc-les-Bains



Une offre territoriale de qualité

“Destination Pour Tous” est un nouveau label actuellement testé dans l’Hérault. Il garantit une chaîne de déplacement sans rupture et toute sorte de services adaptés sur une zone donnée : un quartier, une zone d’activités touristiques, une commune ou une intermunicipalité.

Dans l’Hérault, cinq territoires ont été retenus pour y développer une accessibilité globale afin d’obtenir le label à moyen terme.

<http://www.tourisme-handicaps.org/>

Vers une accessibilité généralisée

Comité de Liaison et De Coordination des Associations de Personnes handicapées et Malades Chroniques

Qu'est ce que le Comité de Liaison ?

Le Comité regroupe l'ensemble des associations départementales qui représentent les personnes en situation de handicap soit **une cinquantaine d'associations**.
Il travaille pour concrétiser l'accès à tout pour tous !

Comment travailler ensemble ?

Avec une méthode de travail participative actée par un conventionnement entre le Conseil Départemental de l'Hérault et le Comité de Liaison des associations de personnes handicapées de l'Hérault,

Objectif : intervenir à tous les niveaux des strates, qui vont participer à la mise en accessibilité, en s'appuyant aux mieux, sur l'expérience des personnes qui vivent au quotidien l'accessibilité, selon les process suivants :

- Sensibilisations :
 - Pour améliorer la compréhension des difficultés d'usage et des besoins des PMR.
- Formations à l'accueil des personnes handicapées :
 - Pour améliorer la prise en compte de la personne en situation de handicap.
- Force de propositions et de Conseils :
 - dans la mise en accessibilité du site ;
 - dans le choix des matériaux ;
 - et dans l'arbitrage sur les solutions techniques.



Le Comité de Liaison est partenaire du Conseil Départemental de l'Hérault à travers plusieurs conventions relatives à l'accessibilité des bâtiments et des infrastructures touristiques.

Le Département de l'Hérault :

Patrimoine immobilier départemental

- Depuis la construction du collège Ray-Charles de Fabrègues en 2002, site pilote en matière d'accessibilité pour tous, le Département a mis en place une politique d'accessibilité de son patrimoine



- En 2009 le Département de l'Hérault a réalisé un audit global portant sur l'accessibilité pour tous et l'amélioration de la performance énergétique qui concernait tous les collèges publics de l'Hérault et les principaux sites de son Patrimoine:

Résultat : Après la définition d'une stratégie et les arbitrages indispensables un Plan Pluriannuel Accessibilité et performance Energétique a été mis en place. En 2010 vote des AP 60 M€, lancement des études de maîtrise d'œuvre puis mise en œuvre de la première tranche de travaux de fin 2011 à 2014.

- Bilan fin 2014 :

61 collèges (sur 77 hors cités mixtes Région) disposent d'une accessibilité totale ou partielle (c'est à dire à l'ensemble des fonctions).

Coût : 7 570 000 € TTC plus des montants non individualisés dans le cadre d'opérations Travaux Neufs.

Et 3 670 000 € TTC pour 9 sites du Patrimoine (administratifs, sociaux, culturels)

Le Département de l'Hérault :

Patrimoine immobilier départemental

Du PPI à l'Ad'AP

1. Ajustement adaptation de la mission de maîtrise d'œuvre du PPI initial

Une mission complémentaire déclinée ainsi :

- Répondre à la question suivante : sur chacun des sites ce qui a été fait dans le cadre de la 1ère tranche permet-il d'atteindre l'objectif d'Ad'AP ? Sinon que manque-t-il et pour quel coût ?
- Assistance administrative pour le montage des dossiers Ad'AP
- Même déroulé sur les bâtiments diagnostiqués mais retirés des études opérationnelles du PPI initial

2. L'Ad'AP doit également aborder l'accessibilité des établissements de 5ème catégorie

Pour ceux-là nous nous organisons ainsi :

- Définition en concertation avec le CLCPH d'une grille d'autodiagnostic qui sera mise en œuvre sur le terrain par un binôme composé d'un chargé d'opérations et d'un représentant du Comité de Liaison et de coordination des Personnes Handicapées de l'Hérault.
- Cette grille comprenant une quinzaine d'actions renverra vers un petit Guide pratique à destination de nos chargés d'Opérations, qui décrira précisément les objectifs, les espaces à atteindre et la liste des travaux indispensables pour y parvenir.
- Test sur 4 sites
- A l'issue de l'évaluation du test généralisation en interne ou en faisant appel à un AMO.

Site diagnostiqué:		Par un binôme composé de :				Date de réalisation: xx/xx/xxxx
				Mme Mr X du CLCPH		
				Mme Mr Y CHOP		
Décrire le fonctionnement						
peut-on accéder à tous les services sur un même niveau , Existe-t-il une possibilité de déplacer sur un Niveau accessible certaines fonctions						
Transports Publics à proximité						
Particularités du site						
Nombre d'entrées, sont-elles toutes accessibles; Existe-t-il une hiérarchisation entre elles : aspects, commodités						

Action / fonctionnalité	Sous-action	Nature du handicap				Commentaires
						
1. Repérer la structure	signalétique, totem visible, indication					
2. Entrer dans la parcelle ou sur le site depuis le domaine public	contrôle d'accès, visiophone, digicode					
3. Garer le cas échéant un véhicule	signalétique directionnelle le cas échéant, localisation de la place, réglementaire?, nombre de places /total					
4. Cheminement extérieur jusqu'au bâtiment	circulation sécurisée, dénivelé, ressauts, nature du sol, bande de guidage ou cheminement contrasté, texture...					
5. Entrer dans le bâtiment	Idem Pt 2 repérable, contrôle d'accès utilisable, visiophone ou retour lumineux, dimension portes, sas; L'ensemble est-il conforme par rapport au descriptif du Guide ?					
6. Accéder jusqu'à la banque d'accueil	dimension, guidage, repérage, éclairage, signalétique directionnelle ; Cf. le Guide (fiche N° 6).					
7. Utiliser la banque d'accueil (ergonomie, accessibilité)	Contraste, couleur , matière, éclairage, reflets; matériel disponible					
8. Signalétique directionnelle	directionnelle, d'information et de localisation					
9. Circulations horizontales	Pour se rendre aux services ouverts au public: praticable, Cf. le Guide (fiche N°9)					
10. Circulations verticales	Pour se rendre aux services ouverts au public: praticable, Cf. le Guide (fiche N°10)					
11. Salle d'attente	S'agit-il d'un espace fermé ou ouvert, si fermé caractéristiques de la porte, type de mobilier et contrastes.					
12. Bureau d'accueil ou de permanence	Dimension porte, contrastes, signalétique, Choix du mobilier, Cf. le Guide (fiche N° 12)					
13. Bureau Médecin ou Sage femme, le cas échéant	Dimension porte, contrastes, signalétique, Choix du mobilier, Cf. le Guide (fiche N°13)					
14. Salle d'attente PMI , le cas échéant .	Idem Point 11: S'agit-il d'un espace fermé ou ouvert, si fermé caractéristiques de la porte, type de mobilier et contrastes.					
15. Salle de réunion accessible au Public, le cas échéant	Dimension portes, système de sonorisation boucle magnétique, type de mobilier, Cf. le Guide (fiche N°15)					
16. Sanitaires	Cf. le Guide qui décrit l'ensemble des points déterminants. (Fiche N°16)					
17. Sécurité , évacuation du Public	Alarmes, Espaces d'attente sécurisés etc. Cf. le Guide (fiche N°17)					

Le Département de l'Hérault :

Quelques exemples de réalisation :

Patrimoine immobilier départemental

Mise en accessibilité :



Collège Jean Perrin sur la commune de Béziers
Aménagement du parvis



Collège Jean Perrin sur la commune de Béziers
Bande de guidage



Collège Gérard Philippe Commune de Montpellier: Bandes de guidage ,
modification de l'entrée et escalier



Vers une accessibilité généralisée

Merci de votre attention.

Quelques liens internet utiles :

<http://www.herault.fr/>

<http://www.herault-tourisme.com/>

<http://www.tourisme-handicaps.org/>

www.certu.fr

www.developpement-durable.gouv.fr/accessibilite

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Label-Destinations-pour-tous.html>

<http://www.gites-de-france-herault.fr/>

<http://www.clph34.info/>

<http://www.capeb-herault.fr/>

<http://handibat.infor-assistance.fr/>

<http://www.sante.gouv.fr/delegation-interministerielle-aux-personnes-handicapees-diph.html>

www.ons.education.gouv.fr



Département
Patrimoine

Mission tourisme

